

N°	PARTENAIRES FR	ENGAGEMENTS			PRIORITE 1 Une société civile plus organisée, informée, capable		PRIORITE 2 La participation des OSC dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques au niveau national et local					PRIORITE 3 La société civile contribue efficacement à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et au développement économique et social local inclusif			
		Total	Réalisé	En cours	1.1 Le partenariat effectif entre l'État et la société civile est ancré dans un cadre légal et institutionnel approprié.	1.2 Les capacités des OSC sont renforcées	2.1. Les OSC participent à la formulation, mise en œuvre et suivi des politiques de développement (au niveau national et local)	2,2 Les OSC participent aux mécanismes de reddition de comptes publics au niveau local et national.	2.3. La transparence budgétaire au niveau de l'Etat est promue en associant les OSC à chaque étape du processus budgétaire.	2.4. Les défenseurs des DH peuvent exercer leur fonction en sécurité.	2.5. Les OSC promeuvent l'augmentation de la participation des femmes aux instances décisionnelles	3.1. participation des OSC dans les processus de mise en œuvre les PDC et d'apprentissage de la gestion de l'espace public de gouvernance locale	3.2. Accès de la population à des services sociaux de qualité et à l'utilisation de ceux-ci est renforcé et appuyé durablement par les OSC/OCB	3.3. Une société civile qui contribue efficacement au développement économique et social inclusif au niveau local	3.4. Les capacités de production, de transformation et de commercialisation des OP et Coop contribuent au développement économique local
1	REPASOC 1.1, 2.1, 3 REGIE	10	1	9	3	1	2				1	1	1	1	
2	REPASOC 2.2 GIZ	12	9	3		3	2	3	1		2	1			
3	REPASOC 1.2 MdSC	16	4	12		10	1			1	1	1	1		
4	Redev +	16	8	8		7	2	3	1		1	1			
5	PARTICIP II	11	11			3	2	3	1		1				
6	GIZ PROAGRI	1	1											1	
7	PROFI	6	6			3	2							1	
8	PASS-Sourou	6	6			2	1	1		1	1				
9	PROTOS	8	1	7		3		1	1		1		1	1	
10	ASS	2		2			1					1			
11	SAE	3		3		1							1	1	
12	PACTE (Care Fr)	2		2						1			1		
13	FSPI	2		2		1							1		
14	OMI	2		2							1	1			
15	PASDER	2		2							1			1	
16	RECAFEM	1	1								1				
17	AP/OSP	4		4		1	1	1						1	
18	GIZ PDDC	4		4		2	1	1							
19	GIZ PROCIVA	1		1										1	
20	PAORC	2	2			2									
21	Plan Belgique	1	1			1									
22	PRIOPAC (Graind)	12		12		5	2	3			1	1			
23	PADELCO (Graind)	4	4			1	1				1	1			
24	FASCS	5	5			1				1	1	1	1		
25	RACINES (FEB)	2	2			2									
26	SCAC	1	1							1					
27	AT	1		1		1									
TOTAUX		137	63	74	3	50	18	16	4	5	9	8	9	7	8
			46%	54%	2%	36%	13%	12%	3%	4%	7%	6%	7%	5%	6%